

Ecrit par Mireille Hurlin le 14 octobre 2021

Avignon, CBA, 'Agathe you' révolutionne la tournée des infirmiers, So good!

<u>CBA</u> a invité une centaine d'infirmiers libéraux, à la présentation de sa nouvelle appli 'Agathe you' au <u>Grenier à Sel à Avignon</u>. La promesse ? Plus aucun travail administratif arrivé à la maison. Le rêve! Et tout ça grâce à la facturation et à télétransmission depuis son smartphone, pendant sa tournée. Et pour parachever cette entrée dans le monde du futur, les convives étaient invités à découvrir l'exposition numérique, spécialité du Grenier à sel.

Soirée démo

Sur place ? Une centaine d'infirmiers libéraux, des responsables de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) et les équipes de CBA Informatique libérale (éditeur Avignonnais de logiciels pour les professionnels de santé et en particuliers les infirmiers libéraux).

Agathe you

En clair ? L'infirmier procède au soin puis, celui-ci terminé, renseigne l'appli avant de quitter son patient, tenant à jour tous les paramètres de sa tournée et en particulier le volet administratif.

L'appli en détail

Agathe you permet la création d'ordonnance, la création et le suivi du dossier de soin, la facturation et la télétransmission en direct de l'appli ainsi que la gestion de la comptabilité simplifiée. Les IDEL (infirmiers libéraux) n'ont plus besoin de décharger leurs factures sur l'ordinateur en rentrant chez eux, tout est transmis directement aux caisses et aux mutuelles pour qu'ils soient payés immédiatement. Fin de la tournée rime avec fin de journée !

Manon Maza, manager produit (avec le micro) a présenté l'appli Agathe you en présence de Caroline Birling, présidente et directrice générale de CBA, entreprise avignonnaise située à Agroparc employant 170 salariés.

Et aussi

Ce que propose l'appli ? Une facturation et une télétransmission en mobilité ; Ted, le nouveau lecteur connecté à l'appli -en règle avec les exigences de la CPAM- et l'accès à une comptabilité complète avec Agathe emotion -ancienne solution de CBA- permettant la facturation et la télétransmission depuis son cabinet pour, également, une fluidité de l'information inter-cabinet. Vidéo <u>ici</u>.



Ecrit par Mireille Hurlin le 14 octobre 2021

Tour de France

CBA présentera sa nouvelle appli à Bordeaux le jeudi 21 octobre sur le rooftop du Mama Shelter puis à Paris, Marseille, Nice, Montpellier, Lyon, Toulouse, Nancy, Pau, la Réunion, Lille, Nantes, Normandie et Bastia.

De plus en plus sollicités

L'activité des infirmiers libéraux s'est accrue, accusant +50% entre janvier 2020 et janvier 2021 avec la crise sanitaire de la Covid-19. Il a fallu s'adapter, réinventer le métier pour répondre à de nouveaux besoins : tests, vaccins, suivi en plus des soins habituels.

Spécificité

Cette innovation propose également un véritable défi technologique, car c'est une des rares applications asynchrones – utilisée partout en mode hors ligne, même sans réseau-. Dossier de soins, planning, patients, tout est intégré dans l'appli et modifiable en temps réel. En plus d'être intuitive, c'est la première application intelligente qui détecte les erreurs de facturation en consultant les droits des patients pour assurer aux Idel (infirmiers libéraux) d'être payés à 100% pour leurs soins.

Une appli qui gère le quotidien, exactement comme un assistant personnel

Anticiper

L'application est née de l'observation des infirmiers sur le terrain. Ainsi, 90% utilisent leur smartphone pendant leur tournée, effectuant en moyenne 50 rendez-vous par jour. Également CBA a pris en compte le fait que le TLA -Terminal Lecteur Applicatif, Terminal Lecteur Ambulatoire ou encore Terminal Lecteur Autonome : il s'agit de lecteurs portatifs de cartes Sésam-Vitale permettant la création et la signature de Feuilles de Soins Electroniques (F.S.E.)- ne sera plus utilisé en 2023, CBA anticipe et créé un nouveau lecteur : Ted. CBA accompagne 30 000 Idel (1 infirmier sur 2) depuis 30 ans. Enfin, Agathe You propose 3 offres commerciales.

Bon à savoir

Avec la prime à la modernisation et à l'informatisation de 490€ par an et l'aide financière à l'équipement de vidéotransmission de 350€ par an, les frais engagés pour les équipements de télétransmission et de télémédecine pèsent moins dans le porte-monnaie des professionnels de santé car elles sont toutes accessibles aux infirmiers. Par ailleurs, les dépenses en matériel pour la gestion de l'activité font partie des frais déductibles des impôts à condition de les déduire de la prochaine déclaration.